

Objectifs :

- ❖ Comprendre les exigences réglementaires concernant l'évaluation des risques professionnels.
- ❖ Apprendre à évaluer les risques professionnels liés à un poste de travail afin de rédiger son Document Unique et mettre en place un plan de prévention des risques au sein de son établissement

Public :

- ❖ Gérant, Personnel d'encadrement et tous autres collaborateurs concernés par le thème

Pré requis :

- ❖ Aucun

Pédagogie :

- ❖ Vidéo-projection
- ❖ Etude de cas avec identification et choix de situation à risque
- ❖ Exercices d'évaluation et de validation des acquis
- ❖ Documents pédagogiques, support de cours remis à chaque stagiaire
- ❖ Présentation et prise en main du guide d'évaluation des risques professionnel en restauration

Attestation :

- ❖ Certificat de formation remis en fin de stage

Lieux :

- ❖ INTER ENTREPRISE : Centre de Formation à Lisses 91090

Durée :

- ❖ 1 jour - 7 Heures

1/ La réglementation en vigueur

- ❖ Lecture et explications du décret 2001-1016 du 5 novembre 2001
- ❖ Le renforcement des obligations légales de prévention de l'employeur
- ❖ Le renforcement des obligations légales de prévention de l'employeur
- ❖ Les évaluations mesurables obligatoires
- ❖ L'approche de l'inspection du travail
- ❖ Les points de contrôle les plus fréquents, les sanctions appliquées

2/ L'identification et l'évaluation des risques

- ❖ Définir les étapes de la démarche
- ❖ Choisir une méthode d'évaluation adaptée aux risques de l'entreprise
- ❖ Observer les situations de travail et interroger le personnel
- ❖ Recenser les informations disponibles et les indicateurs par type d'activité
- ❖ Classer les risques par priorité
- ❖ Quantifier et hiérarchiser les risques, du risque intolérable au risque acceptable
- ❖ Définir les objectifs et déterminer les acteurs et les moyens

3/ « Le Document Unique »

- ❖ Mettre en œuvre le document unique
- ❖ Rédiger et formaliser le document unique
- ❖ Mettre en œuvre le plan d'actions de prévention et de surveillance des risques

4/ Etude de cas (exercice pratique)

- ❖ Evaluation des risques sur une journée de travail pour chaque poste de travail
- ❖ Rédiger et formaliser son Document Unique
- ❖ Mettre en œuvre le plan d'actions de prévention et de surveillance des risques

5/ La gestion des mises à jour

- ❖ Le choix des procédures pour la mise à jour des évaluations
- ❖ Déterminer des objectifs de progrès à partir du document unique

6/ Validation des acquis/Conclusion